

Mandarine Funds
Société d'investissement à capital variable
60, Avenue J.-F. Kennedy,
L-1855 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 151691
(la "Société")

AVIS DE MODIFICATION DU PROSPECTUS DE LA SOCIETE

Luxembourg, le 27 janvier 2017

Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le « **Conseil** ») a décidé de modifier le prospectus de la Société avec effet au mardi 1^{er} Février 2017.

Les principales modifications apportées au prospectus de la Société concernent en particulier:

1. L'insertion au sein du Préambule d'une mention intitulée « Solvabilité II » en référence à la Directive 2009/138/CE indiquant aux actionnaires de la Société que La Française AM International (la « **Société de Gestion** ») peut être amenée à transmettre tout ou partie des informations concernant la composition du portefeuille de la Société afin de permettre à certains investisseurs de se conformer à leurs obligations réglementaires. Dans ce contexte, cette mention vise également à informer l'actionnaire que des mesures seront prises afin d'éviter les pratiques qui pourraient être constitutives de « late trading » ou de « market timing » ;
2. Changement d'administrateur : Suite à la démission de Monsieur Pascal LE BRAS en tant qu'administrateur de la Société, Monsieur Guillaume BRICKA a été désigné en remplacement de Monsieur Pascal LE BRAS pour assurer la vacance au sein du conseil d'administration jusqu'à son élection définitive par l'assemblée générale des actionnaires de la Société;
3. L'insertion au sein de la section 9 « Société de Gestion » d'une mention à la politique de rémunération de la société de gestion conformément à la Directive 2009/65/EC modifiée par la Directive 2014/91/UE (ci-après désignée « **Directive UCITS V** ») ;
4. L'insertion au sein de la section 11 « Banque Dépositaire et Agent Payeur » d'une sous-section intitulée « Description des responsabilités de la banque dépositaire et des conflits d'intérêts potentiels » et d'une sous-section intitulée « Description des éventuelles fonctions de garde déléguées par la banque dépositaire, liste des délégataires et sous-délégataires et identification des conflits d'intérêts susceptibles de résulter d'une telle délégation » ayant pour objet de détailler les devoirs, obligations et responsabilités de la banque dépositaire en vertu de la Directive UCITS V ;
5. La révision de la Section 14 « Souscription, Remboursements et Conversions » par une précision indiquant que les souscriptions, rachats et conversions s'effectuent selon les compartiments soit à VNI inconnue (VNI calculée en J+1), soit à VNI super-inconnue (VNI calculée en J+2);
6. La révision de la section 16 « Fiscalité de la Sicav et des actionnaires », en particulier sur les évolutions de la Directive 2003/48/CE en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous

forme de paiement d'intérêts, sur les échanges de renseignements (« common reporting standard ») et sur les exigences de la loi américaine Foreign Account Tax Compliance (dite « FATCA »);

7. La modification de la dénomination des classes d'actions libellées en US Dollars (« **Classes d'actions en USD** », i.e. actuellement « Classe I (USD) » et « Classe R (USD) »), pour que leur dénomination transcrive le fait que celles-ci font l'objet d'une couverture systématique du risque de change associé aux dites classes d'actions, dans les compartiments *Mandarine Unique – small & mid caps Europe*, *Mandarine Europe Microcap* et *Mandarine Global Microcap*. Ainsi, les Classes d'Actions en USD actuelles seront désormais intitulées (**USDH**, la nouvelle dénomination des classes d'actions en USD existantes à ce jour étant « Classe I (USDH) » et « Classe R (USDH) ») ;
8. La création de nouvelles classes d'actions au sein des compartiments *Mandarine Unique – small & mid caps Europe*, *Mandarine Europe Microcap* et *Mandarine Global Microcap* libellées en US Dollars, qui ne feront pas l'objet systématique d'une couverture du risque de change. Ces classes d'actions seront intitulées (**USD**) ;
9. La modification de la rédaction de la politique d'investissement des compartiments *Mandarine Unique – small & mid caps Europe* et *Mandarine Europe Microcap* afin de supprimer la limite d'investissement à 10% dans les marchés internationaux autres que ceux de l'Espace Economique Européen. Cette adaptation du wording de la politique d'investissement de ces deux compartiments a pour objectif de permettre à ces compartiments de poursuivre la même politique d'investissement que celle jusqu'alors suivie et notamment de pouvoir continuer à investir de façon importante dans des émetteurs cotés au Royaume-Uni dans le contexte des discussions sur le « Brexit ». Cette modification, en cas de sortie du Royaume-Uni de l'Espace Economique Européen pourrait avoir comme conséquence potentielle, compte tenu de l'exposition significative de ces deux compartiments à des émetteurs cotés au Royaume-Uni, d'exposer dans le futur plus sensiblement les actionnaires à des marchés financiers autres que ceux de l'Espace Economique Européen. Nous rappelons aux actionnaires qui ne seraient pas d'accord avec cette modification qu'ils peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions dans les deux compartiments susmentionnés;
10. La modification de la méthode de calcul de la Valeur Nette d'Inventaire (« **VNI** ») du compartiment *Mandarine Global Microcap* afin de prendre en compte l'investissement de ce compartiment dans des actions internationales qui sont échangées sur plusieurs places de cotation et donc, sur plusieurs fuseaux horaires et d'éviter les pratiques dites de « market timing » ou de « late trading ». Les ordres de souscriptions, de rachat et de conversion seront désormais exécutés sur la prochaine VNI qui sera calculée en J+2, soit à VNI super-inconnue;
11. La correction de certains « typos », clarifications de certains wordings et harmonisation de la cohérence de certains wordings du prospectus de la Société.

Une version comparée du prospectus, mettant en évidence les changements apportés à la version actuellement en vigueur, est disponible au siège de la Société et vous sera envoyée sans frais si vous le souhaitez.

Pour le Conseil,


Nom : Marc RENAUD
Titre : Administrateur


Nom : Rémi LESERVOISIER
Titre : Administrateur